

**COMPTE-RENDU**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 2 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le deux mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 25 avril 2019

**PRESENTS** : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, AUVINET, BREMAUD, GATE, PERRAUD  
MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON, GUITTON JF, et AUVINET E.,  
Maire.

Arrivée de M. AUGEREAU au point 2

Arrivée de Mme BOCHEREAU au point 3

M. Alain LANDREAU a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

**1 - Approbation du compte rendu du 9 avril 2019**

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

**2 – Indemnités pour le gardiennage des églises**

**Monsieur le Maire rappelle** que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés de gardiennage des églises communales (notamment aux prêtres affectataires) est de 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

**Considérant** que le gardien de l'Eglise de Saint Martin des Tilleuls ne réside pas sur la commune,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide** le verser à la Paroisse St Martin sur Sèvre, pour l'année 2019, une indemnité de gardiennage de l'église de cent dix-neuf euros et cinquante-cinq cents (120.97 €)

**2 – Installation classé EARL Grolleau Frères** *Arrivée de Luc AUGEREAU*

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a actuellement une enquête publique du 16 avril au 21 mai 2019 inclus relative à l'extension et à la refonte d'un élevage de porcs ainsi qu'à la mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit « La Sorinière » à Saint Martin des Tilleuls.

Luc AUGEREAU ayant pris connaissance du projet via le CD destiné au conseil, présente le projet.

Après exposé, ce projet n'apporte pas de remarque particulière de la part du conseil municipal.

### **3 – Marché d'assurance** *Arrivée de Delphine BOCHEREAU*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché ASSURANCES, négocié par le cabinet LESAGE CONSULTANT, arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Il propose donc au conseil municipal de reconduire cette opération afin de mettre en place de nouveaux contrats à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A cet effet, M. le Maire propose de faire intervenir M. BURGOS, repreneur du cabinet LESAGE CONSULTANT pour :

- Etablir le cahier des charges après audit
- Etablir le tableau comparatif commenté des offres reçues
- Etablir des courriers aux assureurs acceptés et refusés
- Contrôler les contrats définitifs

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'intervention du cabinet Lesage pour un montant forfaitaire de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC

- **autorise** M. le Maire à signer le mémoire technique relatif à l'opération, et à lancer l'appel d'offre relatif au marché d'assurance.

#### **Informations diverses :**

- Explications complémentaires budget présenté par l'OGEC : nous avons reçu le compte de résultat année scolaire 2017-2018, il sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal avec le compte rendu.
- Aménagement paysager des abords de la mairie : le chantier a débuté le mardi 30 avril 2019. Les murs sont réalisés en régie par les agents de la communauté de communes. Ils seront sablés puis enduit à la chaux.
- Information ce soir j'éteins ma ville : Mr le Maire informe le conseil de l'événement public gratuit qui aura lieu le 27 juillet dans le parc du Château de la Barbinière à Saint Laurent sur Sèvre. Les organisateurs demandent à l'ensemble des communes du territoire, d'éteindre leurs éclairages publics cette nuit-là. Après discussion, le conseil donne un accord positif, sauf au niveau de la salle des jardins, pour des questions de sécurité puisque la salle est louée l'ensemble du week-end pour une manifestation familiale.
- Visite de Vendée Tri : Le conseil municipal a la possibilité de visiter Vendée Tri les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir à partir de 17h. La date du 3 juin est fixée, le secrétariat de mairie va se rapprocher de Trivalis.
- Délégués communautaires : Monsieur le Maire donne à titre informatif les trois possibilités de calcul pour les délégués communautaires du prochain mandat. Ce point sera mis à l'ordre du jour pour validation le 13 juin prochain.
- Elections européennes : Il est rappelé que les électeurs devront présenter une pièce d'identité. Une information est mise en ligne sur le site Internet, et un affichage sera fait avant de rentrer dans le bureau de vote.
- Monsieur le Maire informe le conseil des Déclarations d'Intentions d'Aliéner sur lesquelles la commune a renoncé à son droit de préemption urbain.

**DIA 085247190005** : parcelle A 1475 de 26m<sup>2</sup> et parcelle A 157 de 150m<sup>2</sup> sises 17 place Jeanne d'Arc.

**Information sur les marchés signés par Mr le Maire dans la cadre de sa délégation**

| Entreprise           | Objet                      | Montant   |
|----------------------|----------------------------|-----------|
| Direct collectivités | Panneau électoraux         | 1077,12   |
| Edycem               | Béton aménagement paysager | 1087,02   |
| Bille en tête        | Formation mind mapping     | 170,00    |
|                      |                            |           |
| Montant Total        |                            | 2 334,14€ |

**DATES A RETENIR :**

**08/05/2019 : célébration du 8 mai**

**10/05/2019 : Venue de Mme BILLON, Sénatrice**

**13/05/2019 : Commission environnement**

**26/05/2019 : élections européennes de 8h à 18h**

**13/06/2019 : conseil municipal**

**20h00 : visite du chantier aménagement paysager**

**20h30 : début du conseil**

**18/06/2019 : Intervention de la gendarmerie salle des jardins (gratuit – ouvert à tous)**

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance

Le maire